

 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/amiante-dans-les-ecoles-l-emission-vert-...>

 Écrit par Pierre-Marie Puaud

 4 min read

# Amiante dans les écoles : l'émission Vert de rage dévoile les chiffres de la Normandie

Un recensement effectué dans toute la France par les journalistes de la série diffusée sur France 5 montre que l'amiante est encore présente dans de très nombreux établissements scolaires. Nos confrères de Franceinfo ont créé un moteur de recherche permettant d'accéder aux données dans toutes les communes concernées.

L'enquête a duré huit mois. *"Ça a été un long travail de contacter les 50 000 écoles et les 35 000 mairies qui en ont la responsabilité"*, souligne Mathilde Cusin, coréalisatrice de Vert de rage. En 2016, un tiers des écoles avaient fait l'objet d'un recensement par l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement. ***"Nous avons mis à jour ces données vieilles de 7 ans mais nous avons élargi le recensement en contactant toutes les écoles et les 35 077 mairies qui ont la responsabilité administrative des bâtiments scolaires élémentaires"***, précisent les journalistes de Vert de rage. Beaucoup de collectivités et d'écoles n'ont pas répondu, mais au total, les enquêteurs ont collecté des données concernant plus de **19 000 écoles**.

**Les résultats montrent que de nombreux bâtiments scolaires contiennent encore de l'amiante. En Normandie, 32 % des écoles sont dans ce cas** parmi celles pour lesquelles les journalistes de Vert de rage ont pu obtenir des données. Le moteur de recherche de Franceinfo permet d'accéder aux résultats de l'enquête, commune par commune.

Au mois de décembre, l'émission avait pointé du doigt la situation jugée préoccupante dans une école de La Haye du Puits (Manche) :

L'amiante est une fibre mortelle, interdite depuis 1997. Avant cette date, elle a été abondamment utilisée dans la construction. *"C'est un bon isolant thermique et phonique, c'est très résistant"*, énumère Maxime Misseri, géologue et spécialiste de l'amiante. Lorsque le matériau est en bon état, il ne présente pas de danger. *"Mais dès que ça se dégrade, vous pouvez avoir des émissions dans l'air. Soit de manière passive, soit via une action mécanique, si on tape dessus par exemple."* Les fibres d'amiante, invisibles à l'oeil nu, sont cancérogènes. Une seule fibre peut suffire à rendre malade, parfois bien des années après avoir été inhalée.

Depuis que l'amiante a été interdite en 1997, les mairies doivent tenir à jour un dossier technique amiante (DTA). Un contrôle peut révéler la présence d'amiante, sans que cela présente un danger imminent pour les usagers. Mais si l'amiante se trouve dans des matériaux dégradés et émettant des fibres, il peut aussi exiger des travaux et des mesures de surveillance. *"Certains maires nous ont appelés pour nous dire qu'ils savaient qu'il y avait de l'amiante et des travaux à faire, explique Mathilde Cusin à nos collègues de Franceinfo. Mais ils n'ont pas le budget pour le faire"*.



Les matériaux amiantés se dégradent généralement après 50 ans ou auparavant lorsque des travaux sont réalisés sur ces matériaux amiantés, type accrochage de tableau, punaises et affichages de posters, peuvent également engendrer une pollution de l'air par des fibres d'amiante

Les journalistes de l'émission ont donc poussé la curiosité jusqu'à effectuer des tests surfaciques dans un petit échantillon de 14 écoles (dont celle de La Haye du Puits). *"Nous avons effectué des prélèvements de surface selon la norme américaine ASTM D 6480, en nous appuyant sur les dossiers techniques amiante des établissements lorsqu'ils étaient disponibles"*, expliquent-ils. *Grâce à des lingettes imprégnées, nous avons donc récolté des poussières sur une surface de 10 cm<sup>2</sup>".* **Le seuil d'alerte de 5000 fibres par cm<sup>2</sup> en vigueur aux Etats-Unis a été dépassé dans 11 écoles.** En France, pour déceler l'amiante, les mesures d'empoussièrement de l'air sont privilégiées. Les tests surfaciques ne sont pas reconnus.